



COMMUNE DE GIEVRES

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DES BUDGETS 2021

Budget principal et budgets annexes

Sommaire

Page 2 : Introduction

Afin de permettre d'avoir une vision d'ensemble des comptes de la commune, la présente note expose les éléments relatifs aux budgets 2021

Page 2 : Le cadre général du budget – Section de fonctionnement et d'investissement

Budget Principal

Page 3-4 : Ressources des charges de la section de fonctionnement

Page 5-6 : Ressources des charges de la section d'investissement

Page 7 : Montant du budget consolidé

Page 7 : L'endettement

Page 8 : Niveau des taux d'imposition

Les budgets annexes

Budget assainissement

Page 9 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 10 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget immeuble pluridisciplinaire

Page 11 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 12 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget LOCAUX COMMERCIAUX

Page 13 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Page 14 : Vue d'ensemble de la section d'investissement

Budget SPANC

Page 15 : Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

INTRODUCTION

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Locales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le cadre général du budget

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des biens communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée au projet de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule....

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures existantes, soit sur des structures en cours de création.

- En recettes :

- Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public, à la réfection d'un éclairage public...)

- Le FCVTA qui est une compensation de l'Etat à la commune à un taux forfaitaire de 16.404 % des dépenses réelles d'investissement.

- Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement)

- L'excédent de fonctionnement capitalisé

Le Budget Principal

Le budget communal

Le budget primitif 2021 et les budgets annexes seront votés le 14 avril 2021 par le Conseil Municipal. Ils pourront être consultés sur le site internet de la Mairie ou à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture habituelles.

Le budget principal a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre les travaux engagés : la construction d'un bâtiment destiné à recevoir 3 commerces afin de redynamiser le commerce local et la réhabilitation de la salle des fêtes,
- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,

ELEMENTS DE CONTEXTE

Démographie :

A compter du 1^{er} janvier 2021, la population est de 2 416 habitants. La densité est de 63,50 habitants/km².

Economie :

Sur 1030 personnes dans la tranche active de 15 à 64 ans :

- 51,11 % sont en activité,
- 48,89 % sont sans activité professionnelle.

Source : Insee, RP - 2017

Les retraités représentent 30,04 % de la population de 15 ans et plus.

Source : DGFP, Impôt sur le revenu 2017.

Habitat :

2064 logements pour 830 foyers en 2017 dont :

- 78,10 % de résidences principales, 12,96 % de résidences secondaires, 8,94 % de logements vacants.

Source : RPLS - 2017

A – Ressources des charges de la section de fonctionnement

Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat ont été basées sur celles de 2020 légèrement minorées. La commune peut toutefois maintenir sa politique d'investissement mais compte tenu des incertitudes liées au contexte sanitaire et à ces conséquences tant en matière d'économie qu'en ce qui concerne les dotations de l'Etat, les finances locales devront faire l'objet d'une attention encore plus rigoureuse.

1. Les recettes de fonctionnement

L'évolution du montant des recettes de fonctionnement prévue pour l'année 2020 (+ 7%) des opérations réelles est principalement due à un excédent reporté plus important. En effet, le budget d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'y a pas eu lieu de combler un déficit. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	5 194,00	8 442,99	5 192,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00	8 442,99	5 192,00
Réel	2 057 221,42	2 075 395,71	2 185 259,00
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	278 377,42	278 377,42	431 328,00
013 - Atténuations de charges	8 000,00	15 902,94	15 700,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	85 580,00	56 823,04	66 200,00
73 - Impôts et taxes	826 034,00	842 690,82	871 963,00
74 - Dotations, subventions et participations	827 030,00	838 169,84	765 891,00
75 - Autres produits de gestion courante	28 450,00	28 740,24	26 900,00
77 - Produits exceptionnels	3 750,00	14 691,41	7 177,00
TOTAL	2 062 415,42	2 083 383,70	2 190 351,00

2. Les dépenses de fonctionnement

L'évolution du montant des dépenses de fonctionnement prévue pour l'année 2021 (soit +8 % des prévisions en opérations réelles et + 6,2 % du montant total du budget) par rapport à 2020, se répartit de la façon suivante :

Chapitre	Budget 2020	CA 2020	BP 2020
Ordre	314 408,00	17 706,34	295 049,00
023 - Virement à la section d'investissement	300 000,00		282 298,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 408,00	17 706,34	12 751,00
Réel	1 748 007,42	1 634 803,88	1 895 302,00
011 - Charges à caractère général	532 640,00	464 395,11	519 243,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 025 100,00	1 017 303,44	1 153 171,00
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	13 428,62		30 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	150 396,80	138 903,79	178 456,00
66 - Charges financières	23 380,00	12 377,92	12 752,00
67 - Charges exceptionnelles	3 062,00	1 823,62	1 680,00
TOTAL	2 062 415,42	1 652 510,22	2 190 351,00

B – Ressources des charges de la section d'investissement

1. Les recettes d'investissement

La commune fait le choix à travers son budget d'investissement de poursuivre les projets en cours à savoir la réhabilitation de la salle des fêtes.

Des aménagements sécuritaires, de mise aux normes d'accessibilité, l'installation d'un nouveau système de vidéo protection et l'aménagement d'espace public, route de Villedieu, sont les principaux projets pour 2021.

Le financement de ces divers investissements se définit comme suit :

Chapitre	Budget 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	319 038,00	22 336,07	295 049,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	300 000,00		282 298,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 408,00	17 706,34	12 751,00
041 - Opérations patrimoniales	4 630,00	4 629,73	
Réel	994 149,04	932 253,46	792 549,00
001 – Excédent d'investissement			339 184,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	446 456,04	465 574,40	70 000,00
13 - Subventions d'investissement	78 765,00	1 250,00	167 626,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	453 836,00	450 388,11	200 700,00
27 - Autres immobilisations financières	15 042,00	15 040,95	15 039,00
024 - Produits de cessions	50,00		
TOTAL	1 313 187,04	954 589,53	1 087 598,00

La réalisation de ceux-ci sont suspendus à l'obtention de subventions.

Les recettes sont constituées par :

- Le FCTVA (54 000 €),
- Les amortissements (12 751 €),
- Les subventions en fonction des projets :
 - o Les ordinateurs pour l'école Vatin (2 060 €),
 - o Le système de vidéo protection (21 600 €),
 - o La salle des fêtes (66 900 €),
 - o La voirie (73 000 €),
 - o L'éclairage du tennis (1 200 €)
 - o Le changement de 2 portes (2 000 €)
 - o Un emprunt pour travaux (200 000 €).

2. Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	9 824,00	13 072,72	5 194,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 194,00	8 442,99	5 194,00
041 - Opérations patrimoniales	4 630,00	4 629,73	-
Réel	1 303 363,04	597 332,16	1 082 404,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	163 068,04	163 068,04	-
020 - Dépenses imprévues (investissement)	3 940,00		10 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 500,00	2 276,68	5 300,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	70 506,00	67 016,64	100 113,00
20 - Immobilisations incorporelles	10 500,00	5 640,00	4 230,00
21 - Immobilisations corporelles	155 858,00	106 242,36	57 840,00
23 - Immobilisations en cours	800 991,00	258 088,44	904 921,00
27 - Autres immobilisations financières	95 000,00		
TOTAL	1 313 187,04	615 404,88	1 087 598,00

Les prévisions sur l'année 2021 sont principalement orientées pour :

- Le changement du four de la cantine (7 200 €),
- L'acquisition d'un défibrillateur (1 600 €),
- 8 ordinateurs pour l'école Vatin (5 000 €),
- L'installation de climatiseurs (7 900 €)
- La réhabilitation de salle des fêtes (557 800 €),
- Des aménagements sécuritaires et installation d'un nouveau système de vidéo protection (316 880 €).

MONTANT DU BUDGET CONSOLIDE

Budget	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Commune de Gièvres - 50600		770 513,33	
Fonctionnement		431 328,48	
Dépenses	2 062 415,42	1 652 510,22	2 190 351,00
Recettes	2 062 415,42	2 083 838,70	2 190 351,00
Investissement		339 184,65	
Dépenses	1 313 187,04	615 404,88	1 087 598,00
Recettes	1 313 187,04	954 589,53	1 087 598,00
Locaux commerciaux - Gièvres 50700	-2 473,37	197 475,19	
Fonctionnement		-21,12	
Dépenses	5 561,23	5 668,78	18 910,54
Recettes	5 561,23	5 668,78	18 910,54
Investissement		197 496,31	
Dépenses	1 131 878,57	591 727,22	528 101,31
Recettes	1 131 878,57	789 223,53	528 101,31
Immeubles pluridisciplinaires - 25000	10 433,07	7 035,46	
Fonctionnement		5 177,55	
Dépenses	52 874,30	37 482,16	47 114,00
Recettes	52 874,30	42 659,71	47 114,00
Investissement		1 857,91	
Dépenses	39 138,04	25 898,42	35 185,91
Recettes	39 138,04	27 756,33	35 185,91
Assainissement - Gièvres 21200		161 441,00	
Fonctionnement		153 184,68	
Dépenses	226 997,23	178 102,12	340 789,00
Recettes	226 997,23	331 286,80	340 789,00
Investissement		8 256,32	
Dépenses	271 603,96	142 091,88	560 705,00
Recettes	271 603,96	150 348,20	560 705,00
SPANC - Gièvres 21015		71,30	
Fonctionnement		71,30	
Dépenses	38 967,30	625,90	61 271,30
Recettes	38 967,30	697,20	61 271,30

NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2021 est de 1 133 333,46 € soit 469,09 €/habitant.
La capacité actuelle de 2,5 ans reste tout à fait correcte.

NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux d'imposition votés par la Commune, sont restés inchangés depuis 2013 et maintenus en 2021.

Pour mémoire en 2020 :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle	Taux	Montant
Taxe d'habitation	2 020 000	16,91 %	341 582
Taxe foncière (bâti)	1 428 000	23,95 %	342 006
Taxe foncière (non bâti)	37 100	62,60 %	23 225

Taxe d'imposition	Base définitive	Taux	Montant
Taxe d'habitation	1 978 447	16,91 %	334 555
Taxe foncière (bâti)	1 427 174	23,95 %	342 516
Taxe foncière (non bâti)	37 108	62,60 %	23 230

Pour 2021 :

Taxe d'imposition	Base prévisionnelle	Taux	Montant
Taxe foncière (bâti)	1 422 000	48,35 %	687 537
Taxe foncière (non bâti)	36 800	62,60 %	23 037

PRINCIPAUX RATIOS

Informations financières – ratios (2)	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	784,48 €/h.
Produit des impositions directes/population	310,43 €/h.
Recettes réelles de fonctionnement/population	725,92 €/h.
Dépenses d'équipement brut/population	400,24 €/h.
Encours de dette/population	469,09 €/h.
DGF/population	278,27 €/h.
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	60,84 %
Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct.)	113,77 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	55,14 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	64,62 %
Capacité de désendettement	2,5 ans

EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITE ET CHARGES DE PERSONNEL

Les effectifs de la commune se répartissent comme suit au 1^{er} janvier 2021 :

- 26 Agents titulaires :

- Catégorie A : 2 agents
- Catégorie B : 3 agents
- Catégorie C : 21 agents

LES BUDGETS ANNEXES

Le budget assainissement

Début 2021, il y a 860 raccordements au réseau collectif d'assainissement. Le réseau mesure 20,65 km. Ce budget permet la gestion du service d'assainissement collectif aussi bien pour le réseau de collecte que le traitement des eaux usées. Il comporte toutes les dépenses de fonctionnement et d'investissement liées à ce réseau.

L'objectif de maîtrise des charges de fonctionnement reste une priorité afin de préserver la capacité d'autofinancement pour maintenir le montant de dépenses d'équipements. En 2021, des travaux de mise en norme du réseau seront réalisés sous réserve de l'acceptation des subventions (DETR et Agence de l'eau).

1. Les recettes de fonctionnement

Le montant des recettes réelles de fonctionnement perçues en 2020 plus important que celles prévues au budget a engendré un excédent de fonctionnement. Cet excédent est dû à des recettes d'assainissement collectif supérieures à celles prévues. Le budget d'investissement n'étant pas déficitaire, il n'y a pas eu lieu de combler un quelconque déficit. Les recettes se répartissent de la façon suivante :

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	27 605,00	27 605,00	27 605,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	27 605,00
Réel	199 392,23	303 681,80	313 184,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	44 392,23	44 392,23	153 184,00
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	155 000,00	259 289,57	160 000,00
TOTAL	226 997,23	331 286,00	340 789,00

2. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement comprennent les charges à caractère générale pour 27 % (nécessaires à l'entretien du réseau), la dotation aux amortissements pour 30 % et le virement à la section d'investissement pour 32,80 %.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	128 289,00	106 687,52	214 649,00
023 – Virement à la section d'investissement	21 600,00		111 841,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 689,00	106 687,52	102 808,00
Réel	100 231,56	71 414,60	126 140,00
011 – Charges à caractère général	77 660,00	61 721,68	92 225,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	314,00		15 000,00
66 – Charges financières	18 326,67	9 692,92	16 505,00
67 – Charges exceptionnelles	2 407,56		2 410,00
TOTAL	226 997,23	178 102,12	340 789,00

3 Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	128 289,00	106 687,52	214 649,00
021 – Virement de la section d'exploitation	21 600,00		111 841,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	106 689,00	106 687,52	102 808,00
Réel	143 314,96	43 660,68	346 056,00
001 – Excédent d'investissement			8 256,00
10 -Dotations, fonds divers et réserves	16 798,96	16 799,68	7 800,00
13 –Subventions d'investissement	27 016,00	26 861,00	90 000,00
16 -Emprunts et dettes assimilés	99 500,00		240 000,00
TOTAL	271 603,96	150 348,20	560 705,00

Les prévisions de recettes sont les suivantes :

Les amortissements (102 808 €)

Les subventions pour la réalisation de travaux de mise aux normes (90 000 €)

Un emprunt (240 000 €)

4 Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	27 605,00	27 605,00	27 605,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 605,00	27 605,00	27 605,00
Réel		114 486,88	533 100,00
001 -Déficit d'investissement	2 280,96	2 280,96	
020 – Dépenses imprévues			15 000,00
16 - Emprunts	59 250,00	59 219,09	50 570,00
20 – Immobilisations incorporelles	7 000,00	5 244,00	
21 – Immobilisations corporelles	27 652,00	16 926,83	10 000,00
23 – immobilisations en cours	147 566,00	30 816,00	457 530,00
TOTAL	271 603,96	142 091,88	560 705,00

Les dépenses d'investissement seront exclusivement concentrées sur la réalisation de travaux de mise aux normes (8 800 €), de réhabilitation du réseau (354 000 €) et de mise aux normes hydrauliques (93 050 €)

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû est de 444 547,72 € soit 184 €/habitant à rembourser. La capacité de désendettement est de 1,9 an.

En 2021, le recours à l'emprunt placera la dette à 684 547,72 soit 283,34 €/habitant.

Le budget immeuble pluridisciplinaire

Ce budget a permis la création de bâtiments destinés majoritairement aux professionnels de santé.

A travers lui, la gestion de ces bâtiments peut être réalisée.

Ce bâtiment situé au 45-47 rue André Bonnet reçoit sept professionnels. L'un de ceux-ci bénéficie d'une location-vente de matériel attaché à son cabinet.

1 - Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes sont générées par le produit des loyers

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	6 777,00	6 776,30	6 777,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 777,00	6 776,30	6 777,00
Réel	46 097,30	35 883,41	40 337,00
002 – Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	10 237,30	10 237,30	5 177,55
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 260,00	5 445,03	7 259,45
75 – Autres produits de gestion	27 400,00	20 201,08	27 900,00
77 – Produits exceptionnels	1 200,00		
TOTAL	52 874,30	42 659,71	47 114,00

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses comprennent les différentes charges afférentes à la gestion des bâtiments.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	34 985,00	26 983,29	29 948,00
023 – Virement à la section d'investissement	8 000,00		3 260,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 985,00	26 983,29	26 688,00
Réel	17 889,30	10 498,87	17 166,00
011 – Charges à caractère général	10 579,30	4 944,94	7 750,00
012 – Charges de personnel et frais assimilés	3 150,00	1 906,25	3 150,00
022 – Dépenses imprévues (exploitation)	500,00		2 586,00
65 – Autres charges de gestion courante	10,00		
66 – Charges financières	3 650,00	3 647,68	3 680,00
TOTAL	52 874,30	37 482,16	47 114,00

3 - Les recettes d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	34 985,00	26 983,29	29 948,00
021 – Virement de la section d'exploitation	8 000,00		3 260,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 985,00	26 983,29	26 688,00
Réel		773,04	5 237,91
001 – Excédent d'investissement	773,04	773,04	1 857,91
10 -Dotations, fonds divers et réserves			
13 –Subventions d'investissement		3 380,00	
16 -Emprunts et dettes assimilés			3 380,00
TOTAL	39 138,04	27 756,33	35 185,91

4 – Les dépenses d'investissement

Les dépenses sont principalement destinées au remboursement du capital restant dû.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	6 777,00	6 776,30	6 777,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 777,00	6 776,30	6 777,00
Réel	32 361,04	19 122,12	28 408,91
020 – Dépenses imprévues			2 000,00
16 - Emprunts	22 513,00	19 122,12	22 782,00
21 – Immobilisations corporelles	4 848,04		2 100,00
23 – immobilisations en cours	5 000,00		1 526,91
TOTAL	39 138,04	25 898,42	35 185,91

NIVEAU D'ENDETTEMENT ET CAPACITE DE DESENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû est de 227 338,86 € soit 94,10 €/habitant à rembourser.
La capacité de désendettement est de 8,9 ans.

Le budget locaux commerciaux

Ce budget concerne la réalisation et la gestion de bâtiments destinés aux commerces de la commune de Gièvres.

Après la construction d'un bâtiment situé au 43 rue André Bonnet occupé par un commerce à vocation d'alimentation, la commune s'est engagée dans la construction d'un bâtiment situé rue Victor Hugo destiné à recevoir 3 commerces dont l'objectif est de redynamiser le bourg de la commune.

1 – Les recettes de fonctionnement

Les principales recettes de fonctionnement sont générées par les revenus des loyers. Au vu des délais de réalisation du bâtiment, les loyers ont été calculés sur 8 mois pour 2 des 3 commerces et 7 mois pour le dernier.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 382,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 382,00
Réel	4 178,23	4 127,43	17 528,54
002 – Résultat de fonctionnement reporté	598,23	598,23	
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	130,00		
75 – Autres produits de gestion	3 450,00	3 529,20	17 528,54
TOTAL	5 561,23	5 509,84	18 910,54

2 – Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement de ce budget comprennent les charges liées aux remboursements des emprunts et aux amortissements.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	4 971,00	4 970,96	13 456,00
023 – Virement à la section d'investissement			8 485,00
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 971,00
Réel	590,23	560,00	5 454,54
002 – Déficit de fonctionnement			21,12
011 – Charges à caractère général	585,23	560,00	650,42
66 – Charges financières	5,00		4 783,00
TOTAL	5 561,23	5 530,96	18 910,54

3- Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement prévues comprennent le solde des subventions attendues par les différents partenaires. Dans l'attente de leur versement, il conviendra de recourir à une ligne de trésorerie dont les frais ont été inscrits en dépenses de fonctionnement au chapitre dédié au remboursement des charges financières.

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	4 971,00	4 970,96	13 455,00
021 – Virement de la section d'exploitation			8 485,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 971,00	4 970,96	4 970,00
Réel	1 126 907,57	784 252,57	514 646,31
001 – Excédent d'investissement	11 652,57	11 652,57	197 496,31
10 -Dotations, fonds divers et réserves			
13 –Subventions d'investissement	404 000,00	212 600,00	315 000,00
16 -Emprunts et dettes assimilés	711 255,00	560 000,00	2 150,00
TOTAL	1 131 878,57	789 223,53	528 101,31

4 - Les dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
Ordre	1 383,00	1 382,41	1 383,00
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 383,00	1 382,41	1 383,00
Réel	1 130 495,57	590 344,81	526 718,31
16 - Emprunts	2 780,00	2 524,56	23 763,31
20 – Immobilisation incorporelles		24 606,92	
21 – Immobilisations corporelles	3 219,57		
23 – immobilisations en cours	1 124 496,00	563 213,33	502 955,00
TOTAL	1 131 878,57	591 727,22	528 101,31

NIVEAU D'ENDETTEMENT

Au 1^{er} janvier 2021, le capital restant dû est de **617 598,13 €** soit **255,63 €/habitant** à rembourser dont 10 098,13 € correspondant au financement de l'actuelle épicerie.

Le budget spanc

Ce budget permet le contrôle lors de la création et au fur et à mesure du fonctionnement des installations d'assainissement non collectifs. Il est dénombré 360 installations sur la commune.

Une réflexion sera envisagée en 2021 sur la possibilité de lancer une étude pour la mise aux normes des assainissements individuels.

1 – Les recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	67,20	67,20	71,30
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	38 900,00	630,00	61 200,00
TOTAL	38 967,20	697,20	61 271,30

2 – Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2020	CA 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère générale	38 900,00	625,90	61 271,30
TOTAL	38 967,20	625,90	61 271,30

Fait à Gièvres, le 14 avril 2021

Le Maire

F. GILOT-LECLERC

